



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CAHIER DES CHARGES

**APPEL A CONCURRENCE POUR LA SELECTION D'UN BUREAU DE CONTROLE
TECHNIQUE POUR L'EXPERTISE DES DÉFAUTS D'ÉTANCHÉITÉ DES
TOITURES-TERRASSES DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE DE DAKAR**

OCTOBRE 2026

I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder à l'expertise technique relative aux défauts d'étanchéité des toitures-terrasses des locaux de l'Agence Principale de Dakar.

Le présent appel à concurrence a pour objet de définir les missions de Bureau de Contrôle Technique (BCT) qui sera chargé de l'expertise technique relative aux défauts d'étanchéité des toitures-terrasses et de proposer des solutions adaptées.

II – PRESTATIONS ATTENDUES DU CABINET

Les prestations attendues du BCT peuvent être réparties en trois (3) missions principales comme suit :

II.1 - Expertise technique des défauts d'étanchéité des toitures-terrasses.

- l'établissement de l'état des lieux et l'identification des points d'infiltration d'eau dus aux défauts d'étanchéité des **toitures-terrasses** ;
- l'analyse des causes.

II.2 - Proposition de solutions de réparation

Le rapport attendu du BCT devra comprendre les plans et détails permettant de décrire avec précision les ouvrages expertisés. Les propositions devront être assorties d'un descriptif technique précisant la nature des travaux attendus et les matériaux à mettre en œuvre ainsi que les plans de détails. Le BCT devrait également mettre à la disposition du Maître de l'Ouvrage un cadre de devis estimatif des prestations de réparation.

La mission du BCT doit être conduite par un **ingénieur génie civil expert en ouvrage d'étanchéité** justifiant de dix (10) ans d'expérience professionnelle minimum dans des projets similaires. L'expert devra avoir bénéficié de formations spécifiques dans le domaine de l'expertise immobilière et avoir réalisé au minimum 3 missions sur des ouvrages similaires. Toute expérience à l'étranger (hors UMOA) serait privilégiée.

L'expert sera secondé par un **ingénieur génie civil confirmé** justifiant de 5 années d'expérience professionnelle et ayant subi des formations spécifiques en expertise d'ouvrages.

III.3 - Contrôle de normalisation de travaux

Le BCT devra prévoir des visites de contrôle de normalisation des travaux, qui seront sanctionnées par la rédaction d'un rapport de suivi des travaux.

Le BCT devra veiller aux respects :

- au contrôle de la qualité des matériaux ;
 - au contrôle de la documentation technique et des différents schémas, plans, etc. ;
 - à la vérification de la conformité aux normes des prestations de l'entrepreneur ;
 - à la vérification de l'exécution des travaux dans les règles de l'art ;
 - à la participation aux réceptions provisoires et définitives des travaux de réparation.
-

III - MODALITES DE SOUMISSION

Les offres devront être déposées, sous pli fermé, contre décharge, au bureau du courrier au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 16 h 00 mn, délai de rigueur, et revêtir sur l'enveloppe extérieure la mention :

« APPEL A CONCURRENCE POUR LA SELECTION D'UN BUREAU DE CONTROLE TECHNIQUE (BCT) POUR L'EXPERTISE DES DÉFAUTS D'ÉTANCHÉITÉ DES TOITURES-TERRASSES DES LOCAUX DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A DAKAR.

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Le dossier doit inclure une présentation du Cabinet tout en précisant son agrément d'habilitation à exercer la profession dans un pays membre de l'Union.

IV – VISITE DES LIEUX

Pour une bonne maîtrise des conditions d'exécution, une visite des lieux est autorisée au besoin. A cet effet, une demande de rendez-vous devra être adressée à l'Agence concernée à l'adresse électronique courrier.ksaps@bceao.int.

IV – OFFRE TECHNIQUE

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du BCT ;
- le curriculum vitae du chef de mission et de son assistant avec copie des attestations de formation ;
- les références en travaux similaires des experts ;
- la durée prévisionnelle de mission d'études.

V – OFFRE FINANCIÈRE

L'offre financière doit être établie hors TVA en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à la parfaite réalisation des missions.

Désignation	Volume horaire (homme/jour)	Coût unitaire (FCFA)	Montant (FCFA)
Ingénieur génie civil expert			
Ingénieur génie civil confirmé			
Frais de confection du rapport d'expertise			
Total			
Contrôle de normalisation des travaux (visites) en pourcentage du coût des travaux			- %

VII - MODALITES DE PAIEMENT

Pour chacun des travaux du projet, les sommes dues seront payées, selon l'échéancier de paiement ci-après, par virement bancaire sur présentation d'une demande d'acompte établie en trois exemplaires.

- Expertise technique

A - à la signature du contrat :	10%
B - à la remise du rapport :	30%
C - après la validation du rapport d'expertise :	60%
Total :	100%

- Contrôle de normalisation des travaux

D - pendant les travaux au prorata du taux d'avancement des chantiers	90%
E – à la réception provisoire :	5%
F – à la réception définitive :	5%
Total :	100%
